

Le volume d'affaires brut des coopératives de production a diminué de \$9 millions (18,9%) pour s'établir à \$46,5 millions. Les augmentations modérées survenues dans les provinces du centre et dans les provinces Maritimes ont été annulées par les baisses enregistrées dans les provinces de l'Ouest. Les recettes de l'Alberta et de la Saskatchewan ont considérablement diminué en raison de la réduction du volume des aliments pour animaux attribuable aux prix élevés du grain. L'actif s'est accru de \$2 millions pour passer à \$42 millions, l'accroissement enregistré au Québec ayant réussi à compenser les diminutions en Alberta et en Saskatchewan.

Les recettes des autres coopératives de services, parmi lesquelles figurent un grand nombre de coopératives nouvelles, se sont accrues à un rythme accéléré en 1974. Les recettes brutes se sont élevées à \$62 millions, la plupart des provinces ayant enregistré une augmentation de \$15 millions (32%). Au Québec, où de nombreuses coopératives ont été créées, des augmentations se sont produites au titre des transports, de l'habitation et des services divers, alors qu'en Colombie-Britannique on a observé une plus grande participation aux régimes d'assurance dentaire. En Alberta, le volume a augmenté grâce à la vigueur des coopératives d'électricité dans les régions rurales et des nouveaux services de gaz. En Saskatchewan et en Ontario, les recettes totales se sont accrues par suite de la prise en compte de certaines coopératives non déclarées l'année précédente. L'actif des coopératives de services s'est chiffré à \$183 millions en 1974 contre \$134 millions un an plus tôt. L'Ontario, qui a connu une plus grande activité dans le secteur de l'habitation, et l'Alberta, qui a connu une expansion du rôle de l'électrification des régions rurales et des services de gaz, sont intervenues pour la majeure partie de l'accroissement de l'actif.

Le volume d'affaires global des coopératives de pêche a augmenté en 1974 de près de \$6 millions (12%), la Colombie-Britannique ayant justifié de la majeure partie de l'augmentation. L'actif des coopératives de pêche a progressé d'environ \$6 millions, la plus grande part de cette augmentation étant constituée par les stocks et les créances de la Colombie-Britannique et financée au moyen des montants à payer aux membres.

Les recettes des coopératives de gros ont augmenté de \$346 millions (33%) en 1974 pour s'établir à \$1,389 millions. Les ventes de fournitures justifiaient des trois quarts de l'augmentation, ayant progressé de \$272 millions (37%), et dépassaient pour la première fois le milliard. L'augmentation considérable du volume des recettes provenant des fournitures était attribuable à la progression dans toutes les catégories de ventes au cours d'une année où les recettes monétaires agricoles ont atteint un niveau sans précédent et où les dépenses ont été élevées dans l'ensemble de l'économie. Toutefois, on a connu également au cours de cette année des pénuries généralisées et des retards dans les livraisons de nombreux produits, ce qui a fait que les grossistes ont eu beaucoup de difficulté à satisfaire aux demandes de leurs clients. Le volume des ventes des grossistes s'est accru de \$73 millions environ (23%) pour atteindre \$386 millions. Le Québec est intervenu pour environ les deux tiers de cette augmentation grâce à ses ventes de produits laitiers qui ont été favorisées du fait de l'acquisition d'une laiterie privée par une coopérative de la province. L'actif des grossistes s'est accru dans l'année de \$98 millions (33%) pour s'établir à \$398 millions.

Contrôle et vente des boissons alcooliques

18.1.6

La vente au détail des boissons alcooliques au Canada est contrôlée par des régies provinciales et territoriales, qui pour la plupart vendent directement aux consommateurs ou aux titulaires de permis de revente. Toutefois, dans certaines provinces, la bière et le vin sont vendus directement par les brasseries et les entreprises vinicoles aux consommateurs ou aux titulaires de permis de revente. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1975, les régies provinciales exploitaient 1,496 magasins de détail et comptaient 349 points de distribution dans les centres moins peuplés.